

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16 juin 2026

Objet : Modification de la convention encadrant l'accompagnement des centres de gestion dans le cadre de la mission « Analysis RH – Pilotage de la donnée RH »

Délibération du Conseil d'administration

Le mardi 16 juin deux mil vingt-six à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 10 juin 2026, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 29 ;
- quorum : 19 (membres présents ou représentés) :
 - présents : 10 ;
 - représentés : 9.

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Pierre-Olivier CAREL
Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Quentin GESELL
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Anthony MANGIN
Madame Aurore THIROUX

Avaient donné procuration :

Madame Nadège AZZAZ à Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Etienne FILLLOL à Monsieur Anthony MANGIN
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Daniel GUERIN à Madame Aurore THIROUX
Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Igor SEMO à Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Julien WEIL à Monsieur Quentin GESELL

Etaient absents et excusés :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Jacqueline BELHOMME
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE
Madame Marie CHAVANON
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Jean-François DUFEU
Madame Françoise KERN
Monsieur Laurent LAFON
Monsieur Frédéric MOLOSSI

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Madame Marie-Charlotte MENARD, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

Objet : Modification de la convention encadrant l'accompagnement des centres de gestion dans le cadre de la mission « Analysis RH – Pilotage de la donnée RH »

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2024-69 du 26 novembre 2024 portant création de la mission optionnelle de conseil en matière de pilotage de la donnée RH, adoption de la convention type d'adhésion à la mission et fixation des tarifs afférents,

Vu la délibération n° 2026.30 du 7 avril 2026 portant création d'une convention encadrant l'accompagnement des centres de gestion dans le cadre de la mission « Analysis RH – Pilotage de la donnée RH »,

Vu la délibération n° 2026.31 du 16 juin 2026 relative à l'actualisation tarifaire des missions facultatives du Centre,

Considérant que la mission Analysis RH permet d'accompagner les centres de gestion et les collectivités dans l'exploitation, l'analyse et le pilotage stratégique de leurs données de ressources humaines,

Considérant la montée en puissance des enjeux liés à la donnée RH ainsi que l'hétérogénéité des niveaux de maturité des centres de gestion en matière de gestion et d'exploitation des données,

Considérant l'existence de besoins spécifiques propres à chaque centre de gestion, nécessitant une adaptation des modalités d'intervention,

Considérant les difficultés d'appropriation des outils de type Business Intelligence sans accompagnement dédié et la nécessité de structurer leur déploiement à l'échelle territoriale,

Considérant la nécessité de proposer un accompagnement sur mesure, individualisé et opérationnel, afin de faciliter la mise en œuvre, la prise en main et le déploiement de la solution Analysis RH sur le territoire des centres de gestion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,


Article 1^{er} : APPROUVE la modification de la convention d'adhésion relative à la mission « Analysis RH » encadrant les interventions du CIG Petite Couronne auprès des centres de gestion.

Article 2 : PRECISE que les modalités précises d'intervention seront définies en lien avec chaque centre de gestion, afin de garantir une réponse adaptée à ses contraintes, ses objectifs et son environnement et que cet accompagnement sur mesure repose sur une approche adaptée aux besoins spécifiques de chaque centre de gestion et peut notamment comprendre :

- une analyse préalable des besoins et du niveau de maturité,
- un accompagnement personnalisé dans la mise en œuvre de la solution,
- un appui à la prise en main des outils et des fonctionnalités,
- un accompagnement au déploiement opérationnel sur le territoire,
- un suivi dans la durée.

Article 3 : ADOPTE la convention type d'adhésion relative à la mission « Analysis RH » à destination des centres de gestion, annexée à la présente délibération.

Article 4 : **AUTORISE** le Président du CIG Petite Couronne à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre.

 Le Président,
Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois auprès du tribunal administratif de Montreuil dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également faire l'objet au préalable d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).